

Soutien aux filières touristiques régionales : itinéraires et services vélo

REGION NORMANDIE

Présentation du dispositif

Ce dispositif est destiné à soutenir les filières touristiques régionales en Normandie.

Pour les itinéraires vélo, l'objectif est de mettre en œuvre le schéma régional des véloroutes et voies vertes et des grands itinéraires régionaux.

Pour les services vélo, l'objectif est de développer une offre de services connexes aux grands itinéraires régionaux répondant aux attentes des touristes à vélo (location one-way, location vélo assistance électrique, transport et consignes de bagages...).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Les bénéficiaires du dispositif sont :

- les associations,
- les collectivités.

Pour les itinéraires vélo, les bénéficiaires sont les collectivités et structures publiques compétentes.

Pour les services vélo, les bénéficiaires sont toute structure publique, associative ou privée.

Pour quel projet ?

Présentation des projets

Les opérations éligibles par le dispositif sont les projets concernant les filières suivantes :

- itinéraires vélos : mettre en œuvre le schéma régional des vélo-routes et voies vertes et des grands itinéraires régionaux,
- services vélo : développer une offre de services connexes aux grands itinéraires régionaux répondant aux attentes des touristes à vélo.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Pour les itinéraires vélo :

- modalités : prise en compte des dépenses liées aux études, aménagements et équipements des infrastructures d'intérêt régional, conformes au cahier des charges du schéma national véloroutes et voies vertes, dans la limite de 150 € HT/m linéaire de dépense éligible,
- le seuil d'intervention est de 10 000 € minimum.

Pour les services vélo :

- modalités : aide à la création ou l'adaptation d'une offre de location de vélos ou autres services associés nécessaires à la création d'une offre de tourisme à vélo en itinérance.
- le seuil d'intervention est de 5 000 € minimum et l'aide est plafonnée à 40 000 € sur 3 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

Direction Economie, Enseignement Supérieur, Tourisme, Recherche et Innovation | Service Tourisme

02 31 06 95 72

e-mail : tourisme@normandie.fr

Région Normandie (site de Caen)
Place Reine Mathilde CS 50523
CAEN Cedex 1

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - › Tourisme
- Données supplémentaires
 - › Aides soumises au règlement
 - › Règle de minimis

Organisme

REGION NORMANDIE

- **Site de Caen**
Place Reine Mathilde
CS 50523
14035 CAEN Cedex 1

